

REGLEMENT COUPE DE FRANCE FEMININE 2015-2016 (1^{ère} phase)

La Coupe de France Féminine est divisée en 2 phases sur 2 saisons consécutives.

La 1^{ère} phase est la Coupe de France féminine Amateur gérée par la Fédération Française de Volley - Ball. Elle se déroule avec la participation obligatoire des clubs seniors nationaux féminins amateurs (une seule équipe par GSA). Dans le cas d'un GSA possédant plusieurs équipes en nationale, la compétition pour ce GSA commencera en fonction du niveau national le plus élevé de son GSA.

Tarif engagement 60 euros par équipe inclus dans la redevance d'engagement du club en championnat senior.

La 2^{ème} phase est la Coupe de France féminine se déroule avec la participation obligatoire des 12 clubs féminins membres de la LNV ainsi que des 2 clubs relégués de LAF et des finalistes de la 1^{ère} phase de la saison N-1 pour un total de 16 clubs maximum.

Dans le cas où il y aurait 1 place vacante elle ne serait pas remplacée, dans cas il y aurait 2 places vacantes ou plus, elles seront compensées par les 2 ½ finalistes de la 1^{ère} phase de la saison N-1.

La Finale des deux phases se jouera le samedi 26 mars 2016, celle de la 1^{ère} phase en lever de rideau de celle de la 2^{ème} phase.

DEROULEMENT (1^{ère} phase)

Calendrier de la compétition:

- 1^{er} tour le dimanche 27 septembre 2015 (Poule de 3 équipes).
- 2^e tour le samedi 17 octobre 2015.
- 3^e tour le samedi 14 novembre 2015.
- 16^{ème} de finale le samedi 19 décembre 2015.
- 8^{ème} de finale le samedi 9 janvier 2016.
- ¼ et ½ finale le samedi 6 et dimanche 7 février 2016 (2 poules de 4 équipes).
- Finale le samedi 26 mars 2016.

1. Tirage au sort

La CCS, pour constituer les rencontres, procédera à un tirage au sort intégral à l'intérieur de chapeaux géographiques constitués selon un découpage le plus régional possible

Le club recevant de chaque rencontre sera celui qui appartient à la division la plus basse.

Dans le cas où les 2 clubs sont de la même division, le club tiré au sort le premier recevra, sauf si au tour précédent ce club (A) a reçu sans que le club (B) n'ait lui – même reçu.

2. Formule sportive

Pour le 1^{er} tour :

- Le 1^{er} tour sera constitué de 3 équipes par poule, l'équipe classée 1^{ère} sera qualifiée pour le 2^e tour et recevra une équipe de national 2. Les équipes classées 2^e et 3^e seront éliminées de la compétition.
- Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue. Les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu le set décisif en 15 points (2 points d'écart).
- 2 points par match gagné, 1 point par match perdu, 0 point par forfait.
- En cas d'égalité au classement, les équipes sont départagées par le quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus et en cas de nouvelle égalité par le quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.

Les tours suivants :

- Tous les matchs se jouent en match ALLER de 3 sets gagnants (set de 25 points, 2 points d'écart, tie-break en 15 points).

Entrée en lice progressive des clubs en fonction du niveau le plus élevé du GSA. Le club vainqueur est qualifié pour le tour suivant. Le déroulement sportif est établi par la CCS en fonction du nombre de club pouvant participer (une seule équipe par GSA). Afin de pouvoir qualifier les 2 clubs qui joueront la finale, et en fonction du nombre de clubs engagés lors de la 1^{ère} phase, la CCS pourra exempter des clubs.

3. Horaires des rencontres

Pour le 1^{er} tour :

Les matchs se joueront le dimanche 27 septembre 2015.

- 12h00 1/2 (équipe recevante / équipe la plus proche).
- 40 minutes après la fin du 1^{er} match (perdant premier match/équipe la plus loin).
- 40 minutes après la fin du match précédent (gagnant premier match / équipe la plus loin).

Les autres tours :

Match simple le samedi à 20h00.

- Les clubs ont la possibilité de modifier l'implantation du match à condition d'avoir l'accord du club adverse par demande de modification au calendrier internet sans droit de modification. Le match devant être joué au plus tard le dimanche du week-end concerné.

Pour les 2 tournois à 4 équipes des 1/4 de finale, match simple par poule le samedi à 18h00 et à 20h00.

Le match de classement des 1/4 de finale le dimanche à 11h00 et les 1/2 finales le dimanche à 14h00.

Les clubs vainqueurs des 1/2 finales joueront la finale du samedi 26 mars 2016.

4. Ballons

Le nombre de ballons réglementaires obligatoires est de 2 ballons lors de toutes les rencontres. Le ballon sera celui du club recevant suivant le RGEN. Les ballons devront être fournis par le club recevant.

5. Arbitres

Pour toutes les rencontres, 2 arbitres seront désignés par la CCA. Le marqueur est désigné par le club recevant.

6. Modalités financières

Les indemnités d'arbitrage pour les 2 arbitres et le marqueur seront réglées par chaque club et par match, à savoir :

Pour le 1^{er} tour :

- 70 € par équipe soit 210 € à répartir entre les arbitres et le marqueur (90 € par arbitre et 30 € pour le marqueur).

Pour les tours suivants :

- 65 € par équipe soit 130€ à répartir entre les arbitres et le marqueur (55 € par arbitre et 20 € pour le marqueur).

A la charge de la FFVB :

Les déplacements des 2 arbitres selon le barème en vigueur.

A la charge des clubs visiteurs :

Frais de déplacements jusqu'au lieu de compétition, et les éventuels frais de restauration et d'hébergement.

Finale : La FFVB prend en charge les frais d'arbitrage, l'hébergement, les frais de restauration des deux finalistes (Maximum 12 joueuses et 4 accompagnateurs pour 1 nuitée + 2 repas + collation). Les clubs prennent en charge leur déplacement jusqu'au lieu de la compétition.

7. Qualification des Participants

Pour participer à un tour de Coupe de France, les participants devront être règlementairements QUALIFIES, à la date de cette rencontre.

Les joueurs(euses) mutés(ées) et étrangers(ères) ne sont pas limités en nombre.

8. Résultats

Les résultats des rencontres devront être communiqués sur le site Internet de la FFVB dans les mêmes conditions qu'en championnat. Les résultats des rencontres du samedi avant le samedi minuit et les résultats des rencontres du dimanche avant dimanche 20h00.

Les feuilles de match devront être postées par le club organisateur le lundi au plus tard qui suit la rencontre ou le tournoi

Dans le cas contraire le club recevant se verra sanctionné du amende forfaitaire prévu dans le règlement général et financier des amendes et droits.

9. Forfait et Sanction

En cas de match perdu par forfait, le club sera éliminé et devra acquitter une somme auprès de la FFVB d'un montant de 1000 euros correspondante à une moyenne des amendes des forfaits infligés aux équipes dans les divisions nationales.